



Un projet d'établissement hors-sol et inquiétant

Mercredi 4 avril 2018

Le 27 mars dernier, 4 agents du service des Côtes d'Armor ont écrit au Directeur général, avec copie à tous. Ils expriment clairement ne pas se retrouver dans les thématiques à l'ordre du jour des sept réunions régionales (allant du 23 mars au 16 mai) consacrées au projet d'établissement, s'inquiètent de l'absence de soutien actuel et futur aux missions de police de l'environnement, émettent un doute sur l'utilité de ces réunions et font part de leur décision de ne pas y prendre part.

Nous approuvons cette initiative, sur la forme et sur le fond : beaucoup (trop) de collègues sont aussi inquiets mais ne l'expriment que dans un cercle restreint. Vous aurez noté que peu d'autres réactions ont suivi, car certains directeurs ont rapidement passé la consigne de ne pas renvoyer de mails, étouffant ainsi tout débat élargi... qui reste pourtant nécessaire.

Sur le fond, la plupart de ces 19 thématiques¹, réparties en 7 « orientations structurantes », sont déconnectées de nos missions actuelles, au point que **la plupart d'entre nous ne se reconnaissent pas dans ces thèmes et dans le tableau général qui serait ainsi donné de l'AFB²**. C'est un problème majeur pour la construction d'un nouvel établissement et sa mise en cohésion, sinon en cohérence, mais notre direction ne l'a pas encore compris. Nous répétons donc ce que nous avons dit au premier directeur général de l'Onema en 2007 : « *On ne construit pas un établissement en dehors de ses fondations.* »

Ce qui domine ces 19 thèmes, c'est de l'animation et du *management* de « partenaires » pour faire-faire, ainsi que de la communication externe visant à valoriser l'AFB et à « *faire monter la biodiversité dans la société* ». Mais où sont les missions techniques et régaliennes actuelles, réalisées à grand peine compte tenu de l'indigence des moyens humains et du défaut de

1 Voir la liste remise en PJ à notre courriel. Nous ne commentons pas ici les 7 projets proposés par les citoyens

2 Secondairement, seules 9 de ces thématiques ont un lien avec les 26 « chantiers » eux aussi répartis sous ces 7 orientations, sur l'intranet AFB. Les 10 autres sont donc nouvelles. Pas facile de suivre...

reconnaissance statutaire³ ? **Un projet d'établissement ne peut se passer de présenter ces missions fondamentales ni de restituer leurs justes proportions. Il n'a pas à se focaliser sur les missions nouvelles. Il en va de même du futur « Contrat d'objectif et de performance »,** dont notre direction nous dit par ailleurs que son élaboration n'a pas commencé mais qu'il sera avant tout un dialogue entre elle et la tutelle... D'où le risque élevé de laisser à l'écart les personnels et les organisations syndicales...

Ensuite, nous demandons quels moyens humains seront affectés à ces nouvelles missions, et quelles diminutions de postes supplémentaires subiront en retour les missions actuelles ? C'est là que nous risquons de payer le tour de passe-passe budgétaire de l'AFB, créée sans ressources supplémentaires et qui utilise, pour traiter l'ensemble de la biodiversité, la part des redevances des Agences de l'eau dévolue à l'ex-Onema pour la DCE et les milieux aquatiques continentaux. Ce refus d'augmenter le budget et les effectifs de l'AFB⁴ tout en prétendant traiter les pans de la biodiversité « financièrement orphelins » est une erreur historique. Il n'a pas fini d'empoisonner le quotidien des agents et de plomber l'efficacité des politiques publiques « Eau et Nature ».

Nous redoutons, comme ces collègues des Côtes d'Armor, une tentation de **limiter les missions de police**. Pour certains de nos dirigeants, elles posent problème car elles sont critiquées par des lobbies influents ; elles peuvent faire de l'ombre à un établissement qui voudrait partir sur une image neuve, et dont la priorité serait de distribuer des subventions et de communiquer « positivement » sur l'intérêt de la biodiversité. Plus de carotte, moins de bâton ? Mais la police de l'environnement est déjà le parent pauvre de l'action publique : en 2013, un rapport du CGEDD sur la politique de l'eau considérait qu'avec 1% des dépenses globales, la police était sous-dimensionnée. Et depuis la création de l'AFB, il y a déjà eu plusieurs signaux négatifs : présentation biaisée de l'importance relative des missions sur le site Internet au début 2017 ; présentation indigente de la police de l'eau dans la plaquette institutionnelle de 8 pages parue en octobre dernier⁵, qui ne parle pour ainsi dire que de la sensibilisation pour faciliter les relations avec les usagers contrôlés ; et à présent, cette thématique ambiguë (n°3) du projet d'établissement visant à « *concilier les missions de police et d'accompagnement de l'établissement* », comme l'ont relevé les collègues des Côtes d'Armor... Quant à la toile de fond, elle est connue : une absence de recrutement d'ATE depuis 7 ans non compensée par des recrutements de techniciens, qui conduit à l'asphyxie de nombreux services départementaux.

D'autre part, il y a franchement de quoi **réagir aux valeurs** véhiculées par la plupart des thématiques et au vocabulaire associé, tantôt managérial-libéral, tantôt promotionnel / publicitaire. Le pompon est atteint avec la fameuse « *offre de service* » aux citoyens censés « *orienter/organiser l'ensemble des activités* » (n°15). La compétence viendrait donc de la société civile et la politique de l'établissement aurait légitimité à être définie de manière « participative » ? Il y a pour nous intérêt à faire participer les agents, à condition qu'ils aient un véritable poids dans les arbitrages. Mais il est ici question de faire participer des usagers,

³ La police administrative et judiciaire de l'environnement, les systèmes d'information, la recherche et développement, l'appui technique aux politiques et l'expertise, la connaissance, la formation, la gestion des aires marines protégées...etc.

⁴ La CGT a chiffré à 2000 le nombre d'agents à temps plein souhaitable pour assurer toutes les missions imparties

⁵ L'AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE.UN NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DE LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

des particuliers, des entreprises, des collectivités, des associations, dont certain(e)s seront susceptibles d'obtenir par la suite un soutien financier de l'AFB permis par des orientations qu'ils auraient instillées. Compétence discutable et léger risque de conflit d'intérêt. D'où cette question : sommes-nous encore un établissement public de l'Etat, une ONG branchée ou une entreprise commerciale soignant sa relation client-fournisseur ? Ce mélange des genres, impensé ou délibéré, est plus que désagréable, il est dangereux, alors que rien, dans les missions assignées à l'AFB par la loi « biodiversité » d'août 2016 n'impose une telle formulation. A côté de cela, l'injonction de « *lobbying à toutes les échelles* » de la thématique 19 pourrait faire sourire, si elle ne participait elle aussi, au brouillage des rôles et des identités. L'AFB n'est pas un groupe de pression. Une attitude militante, même si nous avons des convictions sous-jacentes, serait au détriment du positionnement technique et de la neutralité qui sont attendus de nous, dans l'ensemble de nos missions scientifiques, techniques et de police.

Quant au **processus d'élaboration et à la contribution des agents** « ordinaires » au projet d'établissement, nos collègues bretons se demandent dans leur courrier si « *tout n'est pas déjà joué d'avance* » et si ces réunions ne sont pas de la concertation de façade. Nous aussi, même ceux d'entre nous qui ont participé aux étapes précédentes du projet. En effet, son état actuel est censé résulter de 35 ateliers perspectives et groupe transversaux réunis en 2016-2017 et d'une dizaine de séminaires régionaux. Sauf qu'entre la production abondante de ces groupes et ce qui nous en arrive à présent, bien malin qui peut retrouver ses petits et comprendre comment et par qui ont été faits les choix. Nous avons interpellé le DG sur cette inadéquation des thèmes retenus lors du dernier CHSCT (15 mars 2018) : il nous a concédé qu'il ne fallait « *pas survendre la « co-construction* »... et c'est le moins que l'on puisse dire. Il a cependant réutilisé cette expression en vogue au premier de ces séminaires à Metz, le 23 mars dernier. Chassez les éléments de langage, ils reviennent au galop.

Quoi qu'il en soit, nous comprenons que des collègues veuillent faire l'économie de ces réunions régionales et nous considérons que **la participation** à de tels séminaires **ne doit être imposée à personne**. Ce serait contraire à l'idée exprimée jusqu'ici, qu'on retrouve sur l'Intranet : « *des rencontres ouvertes à chaque agent désireux de contribuer au projet...* » Nous savons pourtant que cela a été le cas à la DR Grand-Est, ce qui en dit long sur le pilotage de cette DR, et que d'autres directeurs ont depuis insisté fortement auprès de leurs subordonnés, n'autorisant parfois d'absence qu'en cas de force majeure...

Nous engageons donc les collègues qui le souhaitent à ne pas se laisser faire et à **nous informer de toute tentative** plus ou moins franche **de rendre ces participations obligatoires**.

Ce serait de même une erreur d'obliger les agents à assister au « **rassemblement** » national de Lille, **du 4 au 6 juin 2018**. L'invitation reçue par courriel ce soir même de notre Directeur général ne va pas en ce sens, donc espérons que les « managers » locaux ne se croiront pas obligés de faire usage de la contrainte, dans le but louable d'afficher un bon *score* de participation.

